

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 126/2022

A la Société MONT GABAON SARLU

Après avoir reçu le contrat du marché n°01/001/CGPMP/CAB/PROGOU/PI/2021, conclu avec la Province de l'Ituri, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois millions cent quatre-vingt-six mille deux cent six, quatre-vingt-neuf centimes (USD 3.186.206,89) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 12/06/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

Pasteur Jean Pierre KAPINDU
Directeur Général